Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-08

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents: Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés: M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUAILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents: M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023 Date d'affichage : 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 19 Votants : 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

<u>OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET A LA RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS</u>

RAPPORTEUR: M. BENET MARC

Le changement climatique nécessite de réduire la consommation d'énergie. Pour le bâti cela signifie réduire les besoins en énergie, le recours à des systèmes efficaces et le déploiement des énergies renouvelables.

Les bâtiments des collectivités locales représentent 76% de la consommation énergétique des communes.

Le Département et le SDE76 ont souhaité faciliter et accélérer la mise en œuvre d'actions concrètes en accompagnant les projets de rénovation et le développement des énergies renouvelables thermiques. Le SDE76 assure le service technique opérationnel et le Département la coordination générale, l'animation, la communication et le soutien financier à l'investissement.

Une convention cadre a été signée sur le territoire du PETR Dieppe Pays Normand. Elle a pour objet d'aider les communes à maitriser leurs consommations d'énergie, de réaliser des économies d'énergie et financières, de faciliter le passage à l'acte pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments énergivore et d'être accompagnées tout au long de leurs projets d'économies d'énergies.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission n°3 « Urbanisme Travaux Voirie réseaux Foncier Patrimoine et cadre de vie » du 23 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'adhésion de la commune au service d'accompagnement à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à signer la convention d'adhésion, ainsi que tout acte et tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-02-08-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023 Publication : 14/02/2023



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme, Au registre sont les signatures, Le 8 février 2023,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.